2024

# **QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?**





## **ZONE DE DISTRIBUTION : ST LEGER AU BOIS**

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires, à l'exception du paramètre pesticides. Elle a été classée en qualité insuffisante en raison de la présence de produits de dégradation de pesticide(s). Cependant, les teneurs sont restées inférieures aux valeurs sanitaires\* propres à chaque molécule. Un suivi spécifique est en place ainsi qu'une dérogation

préfectorale pour encadrer la mise en oeuvre d'un plan d'actions. \* Les valeurs sanitaires définies pour protéger la santé des consommateurs sont les suivantes (en microgramme/litre) : deséthyl atrazine (60), deséthyl atrazine déisopropyl (60), chloridazone desphényl (11), chloridazone méthyl desphényl (110).

A: Eau de bonne qualité

- B: Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Votre réseau est alimenté par les captages : AUBERMESNIL-AUX-ERABLES, ST-MARTIN AU BOSC FONDS-DE-SAILLY, VILLER-SOUS-FOUCARMONT. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2626 personnes sur 9 communes (AUBEGUIMONT, CAMPNEUSEVILLE, HODENG-AU-BOSC, REALCAMP, RETONVAL, RICHEMONT, SAINT-LEGER-AUX-BOIS, SAINT-MARTIN-AU-BOSC VIEUX-ROUEN-SUR-BRESLE). Le responsable des installations est : « SYN. ENTRE BRESLE ET YERES

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYN. ENTRE BRESLE ET YERES » qui assure l'exploitation du réseau.

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

## BACTÉRIOLOGIE

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de

la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne: 13,9 mg/L Valeur maxi: 18,2 mg/L

# PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS



Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Nombre de prélèvements : 9 Conformité: 0 %

Nombre de substances recherchées : 144 Valeur maxi: 0,376 microgramme/L (chloridazone desphényl)

Substance(s) non conforme(s): atrazine déséthyl

; atrazine déséthyl déisopropyl; chloridazone desphényl et 2 autre(s)

# Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne: 0,08 mg/L Valeur maxi: 0,08 mg/L Année prise en compte : 2023

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 31,1 °f Valeur maxi: 31,9 °f



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/05/2025

UDI 076000509

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

02.32.18.32.18

POUR EN SAVOIR PLUS: https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune